

Paielements

Les paiements du service de garde sont dus selon le calendrier fourni avec le formulaire d'inscription. Vous pouvez payer en espèces ou effectuer des paiements en ligne d'ici la dernière semaine du mois.

Si le paiement du mois précédent n'a pas été reçu en totalité, les parents devront régler le solde impayé avant de renvoyer leur enfant au service de garde. Les parents ayant un solde impayé ne pourront pas inscrire leur enfant aux activités des journées pédagogiques ni au service de garde pour l'année suivante.

Arrivées et Départs

Les parents doivent se présenter à la porte avec leur(s) enfant(s) chaque matin ainsi que l'après-midi, pour des raisons de sécurité. Veuillez éviter d'utiliser votre téléphone cellulaire lorsque vous déposez ou venez chercher votre enfant, car il a besoin de toute votre attention lors de ces moments de transition importants.

Fermetures d'urgence

Si l'école annonce une fermeture, le service de garde pourrait également être fermé. Les annonces seront publiées sur le site Web de la commission scolaire, sur sa page Facebook, ainsi qu'à la radio.



Sir Wilfrid Laurier School Board

235 Montée Lesage
Rosemère, Québec
J7A 4Y6

Phone: 450-621-5600

Fax: 450-621-7921

Email: dmastroianni@swlauriersb.qc.ca



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

School Name Daycare

Service de Garde Crestview

750, Devonshire
Laval, Québec, Canada
H7W 4C7
Tél. : 450-681-6703

Heures d'ouverture :

Matin : 6 h 50 – 8 h
50

Après-midi : 15 h 50
- 18 h 00

Journées
pédagogiques :
7 h 00 - 17 h 00

Diana Mastroianni
Technicienne en Service de
Garde
Service de Garde de l'école
Primaire Crestview
450-681-6703, poste 5220

Informations sur le Service de Garde

Bienvenue au service de garde Crestview, qui est un service subventionné par le MEQ (Ministère de l'Éducation du Québec) ; par conséquent, les tarifs du MEQ sont en vigueur. Les élèves sporadiques qui ne sont pas inscrits paieront un tarif déterminé par la direction et accepté par le conseil d'établissement de l'école. Votre enfant doit être inscrit et fréquenter le service au plus tard le 30 septembre afin de bénéficier des



Philosophie et Objectifs

- Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant
- Offrir des activités physiques, artistiques et récréatives qui contribuent au développement global de l'enfant
- Aider et encourager les compétences sociales telles que la coopération et le respect
- Offrir à chaque enfant un environnement de garde sécuritaire, amusant et relaxant

En accord avec la philosophie et les objectifs de notre école, le personnel du service de garde donnera à votre enfant les soins et les outils nécessaires pour commencer et terminer sa journée de façon positive.

Transport par Autobus

Le transport par autobus n'est pas disponible pour les élèves qui fréquentent le service de garde 5 jours complets par semaine (matin et après-midi). Pour tous les autres élèves, les horaires d'autobus doivent être prédéterminés pour toute l'année scolaire.

Utilisateurs réguliers du Service de Garde

Un utilisateur régulier fréquente le service de garde au moins 1 jour par semaine et 2 périodes par jour. Le tarif pour un utilisateur régulier est de **10,00 \$ par jour et par enfant**. Le payeur doit régler le nombre de jours pour lesquels son enfant a été inscrit ; il n'y aura aucun remboursement pour les jours d'absence.

- Les utilisateurs réguliers de 5 jours ne paient pas les frais de surveillance du dîner de l'école.
- Les utilisateurs réguliers de 4 jours paient 20 % des frais de surveillance du dîner.
- Les utilisateurs réguliers de 3 jours paient 40 % des frais de surveillance du dîner.
- Les utilisateurs réguliers de 2 jours paient 60 % des frais de surveillance du dîner.
- Les utilisateurs réguliers de 1 jour paient 80 % des frais de surveillance du dîner.

Présences :

Les éducateurs du service de garde prendront les présences chaque jour. Si des changements surviennent dans l'horaire de présence prévu, les parents doivent en aviser la technicienne en service de garde par courriel ou par note écrite **de 24 à 48 heures à l'avance**. (Le service de garde et l'école sont deux entités distinctes)

- Tout changement à l'horaire nécessite un préavis écrit de 2 semaines. L'horaire ne peut être modifié que deux fois par an.



Utilisateurs Non Réguliers du Service de Garde

Pour tout utilisateur inscrit non régulier qui fréquente le service de garde (occasionnellement) : le tarif est de 17,00 \$ par jour, qu'il soit présent le matin, l'après-midi ou les deux. La demande doit être envoyée par courriel à la technicienne en service de garde au moins 48 heures avant la date demandée.

Journées Pédagogiques

Les heures d'ouverture sont de **7 h 00 à 17 h 00**. Il n'y aura pas de service d'autobus scolaire ces jours-là.

Une activité planifiée pour chaque journée pédagogique peut se dérouler à l'école ou lors d'une sortie éducative.

Le tarif de base est de 16,50 \$, plus les frais d'activité (s'il y a lieu). Ces frais ne sont pas remboursables.

Une lettre d'invitation sera envoyée par courriel aux parents 2 semaines avant la date et doit être retournée signée avant la date limite. Aucune inscription ne sera acceptée le matin de l'activité.

Les enfants doivent avoir une paire de chaussures pour le service de garde, car ils ne seront pas autorisés à aller dans leur classe pour chercher leurs chaussures. Les chaussures d'extérieur sont autorisées au service de garde.

Devoirs :

Il y aura une période d'étude/de devoirs de 30 minutes chaque jour, du lundi au jeudi, pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année. Cependant, la réalisation des devoirs, le suivi et la signature de l'agenda demeurent la responsabilité des parents.

Déjeuner et collations :

Les élèves peuvent prendre le déjeuner fourni par les parents de 6 h 50 à 8 h 00. Nous ne pouvons pas utiliser de four à micro-ondes pour réchauffer la nourriture. Il incombe aux parents de fournir un dîner et des collations saines pour l'après-école.